

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 13 novembre 2023**

**Délibération n° 2023\_157**

**DELEGATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE AU MANDATAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT POUR L'OPERATION DE REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE OSCAR AURIAC - MODIFICATION - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Maire.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 41**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugenie GASPAS, Claude MELLIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4**

Mesdames, Messieurs : Bastien RIVIERES à Eric SARRAUTE, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Thierry MILLET à Christine PEYRE, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**ABSENTS : 4**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Fatou THIAM, Thomas DOVICH, Antoine JACINTO.

**SECRETARE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN**

Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère municipale Déléguée aux Marchés Publics et à la Bienveillance animale, rappelle à l'Assemblée que Par délibération n°2023-128 du 2 octobre 2023, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre de la restructuration et extension du groupe scolaire Oscar Auriac, attribué au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet d'architecte VAZISTAS.

Bordeaux Métropole Aménagement, en tant que maître d'ouvrage délégué, avait lancé la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du groupe scolaire en avril 2023, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles L.2124-2 et R. 2361-2 à R. 2361-7 du Code de la commande publique.

La délibération susmentionnée autorisait le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre et à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du contrat.

Afin de simplifier la gestion de l'exécution du marché et dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée, les actes d'exécution administrative et financière du contrat doivent être confiés au maître d'ouvrage délégué.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 25 septembre 2023,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'autoriser le maître d'ouvrage délégué, dans le cadre de son mandat, à exécuter et prendre toute décision y afférente concernant le marché pour la maîtrise d'œuvre de la restructuration et extension de groupe scolaire Oscar Auriac,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'abroger partiellement la délibération n° 2023-128 en date du 2 octobre 2023 en modifiant l'article 1 ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT, dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage, à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché n°2023-0003 dont l'objet est la maîtrise d'œuvre de la restructuration et extension du groupe scolaire Oscar Auriac.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 44 voix pour

N'a pas part au vote : Monsieur Thierry TRIJOLET

Envoyé en préfecture le 15/11/2023  
Reçu en préfecture le 15/11/2023  
Publié le 15/11/23  
ID 033-213302813-20231113-1411-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 13 novembre 2023



**Véronique KUHN**  
Secrétaire de séance

**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*